



AIRES ÉDUCATIVES

CE2, cycles 3, 4, lycée

Une aire éducative est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions.

Le Parc naturel régional de Lorraine peut être votre structure de l'éducation à l'environnement référente et vous accompagner de plusieurs façons :

- Appui méthodologique (constitution du dossier), scientifique et technique.
- Appui pédagogique : interventions d'un agent EDD du PnrL (contenus des séances et nombre à définir).
- Recherche éventuelle d'une autre structure de l'éducation à l'environnement (réseau éducation du PnrL).



Comment y participer ?

1- **Démarche à initier par l'enseignant** sur les sites trousseaprojets.fr + sagae.ofb.fr :

2- Avant le 11 septembre 2026, envoi d'un courriel à l'adresse : myriam.poullard@pnr-lorraine.com en indiquant les éléments suivants :

- **Objet** : Accompagnement « Aire éducative »
- **Nom de l'enseignant** + numéro de téléphone portable
- **Niveau de la classe** et effectif
- **Nom et adresse de l'école**
- **Motivation en quelques lignes** (contexte, lien avec le projet d'école...)

Qui peut participer ?

Classes du CE2 à la Terminale situées sur une **commune, commune associée ou une ville-porte** du territoire du Parc naturel régional de Lorraine.

Consulter la liste des communes éligibles : <https://www.pnr-lorraine.com/comprendre/le-syndicat-mixte/communes-adherentes/>

